

Questionnaire 6 de la Série 3

CHAPITRE 13 : une équipe dirigeante biblique

Résultats

	Énoncés : une équipe dirigeante biblique	
13.1	Je suis d'accord que selon Actes 6.4, les anciens sont appelés à servir l'église par le moyen de l'enseignement de la Parole de Dieu et la prière.	10
13.2	Je constate que nos anciens sont qualifiés pour enseigner la Parole de Dieu et ils y attachent beaucoup d'importance.	7.1
Observations	Majorité positive, mais non pas confiante	
13.3	Je constate que nos anciens accordent beaucoup d'importance à la prière.	8.6
	Oui, mais... (pas de réponses négatives, mais peu de réponses entièrement positives)	
13.4	Je crois que tous les anciens sont appelés à exercer un ministère pastoral dans l'église selon l'appel du Seigneur. (voir par exemple Actes 20.17 et 20.28)	9.4
13.5	Je suis d'accord que c'est l'Assemblée des membres qui reconnaît et qui maintient en fonction ses anciens.	10
13.6	Je crois que l'Assemblée des membres est responsable de veiller que ses anciens s'acquittent de leurs tâches pastorales conformément à la Parole de Dieu.	9.9
13.7	Dans notre église, les anciens s'efforcent de consulter l'Assemblée des membres dans les prises de décisions pour notre église.	7.6
Question	Manque de transparence par moments? (Majorité très positive avec quelques exceptions)	
13.8	Même si nous reconnaissons que le pasteur est celui qui proclame généralement la Parole de Dieu, je suis d'accord que celui-ci n'est pas supérieur aux autres au niveau de la direction spirituelle.	9.7
13.9	Je suis d'accord que la direction partagée entre les anciens de notre église aide nos membres à prendre des décisions sachant que plusieurs points de vues ont été pris en considération. (p.113)	9.7
13.10	Je constate que la direction partagée (les anciens) permet de suppléer à ce qui manque aux dons de notre pasteur en remédiant à ses imperfections et en l'aidant à parfaire son jugement. (p.113)	9.6

Questionnaire 6 de la Série 3

	Énoncés : une équipe dirigeante biblique	
13.11	Je suis d'accord que le rôle des diacres, diaconesses, diffère de celui des anciens dans l'église. (voir Actes 6 par exemple)	9.9
13.12	Je suis d'accord que notre église doit reconnaître comme diacres, diaconesses, ceux qui ont la responsabilité de l'administration, de l'entretien du bâtiment et l'aide matérielle à apporter aux membres dans le besoin. (ex. Rom 16.1-2)	10
Commentaire	Tous ceux qui aident ne devraient pas nécessairement être des diacres...	
13.13	Même si notre église n'a pas encore reconnu officiellement de diacres ou de diaconesses (voir Règlement no.1 amendé), je constate que quelques-uns de nos membres servent d'une manière digne d'un diacre, d'une diaconesse.	10
13.14	Je fais un effort de rechercher les mêmes qualités que doivent manifester par leur exemple nos anciens. (voir 1 Tim 3 et Tites 1)	9.4
		Total
		9.2

Majorité d'accord sur les énoncés. Représente le questionnaire le mieux côté dans l'ensemble.

D'accord sur le mandat biblique des anciens dans l'église.

D'accord et satisfaits de la manière que les anciens se partagent la direction de l'église.

Généralement satisfaits avec la manière que les anciens accomplissent leur rôle dans l'église avec de la place à l'amélioration.

D'accord sur la relation entre les anciens et les autres membres de l'église au sein de celle-ci.

D'accord sur la distinction entre le rôle d'un ancien et de celui d'un diacre.

Plus ou moins d'accord : que les anciens consultent les membres de l'église dans certaines prises de décisions.